

**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**

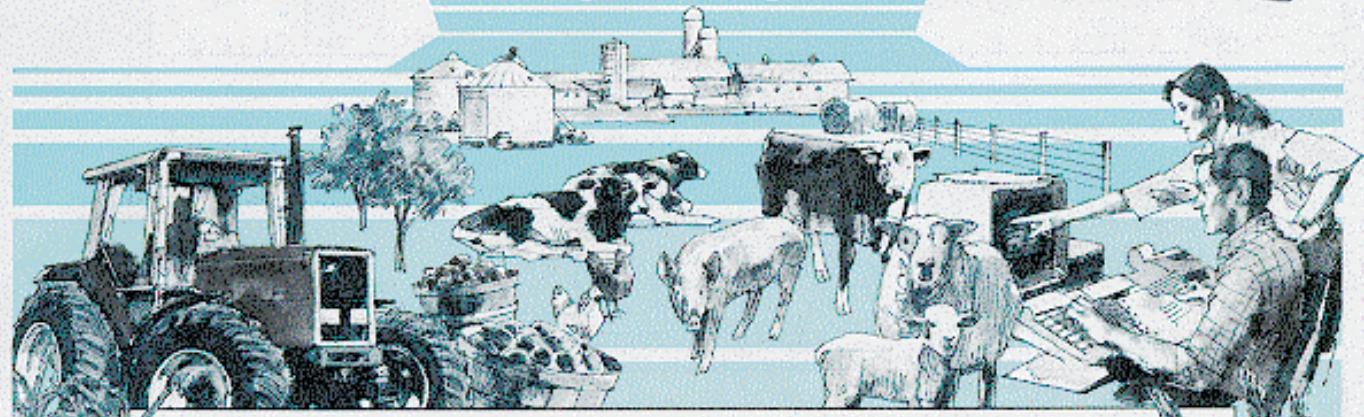
Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. (1985), ch. S-19). La loi vous oblige à les fournir.

**FORMULE 6**

An English questionnaire can be obtained by calling the following toll free number 1-800-465-1991.

**RECENSEMENT DU CANADA DE 1991**  
**QUESTIONNAIRE SUR L'AGRICULTURE**

**POUR INFORMATION SEULEMENT**



**Qui devrait remplir ce questionnaire?**

Toute personne responsable d'une exploitation agricole et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des articles suivants:

- |  |   |  |   |   |
|--|---|--|---|---|
| <b>Cultures</b>  | <b>Bétail</b>   | <b>Volaille</b>  | <b>Produits d'origine animale</b>   | <b>Autres produits agricoles</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• grandes cultures</li> <li>• arbres fruitiers</li> <li>• petits fruits ou raisin</li> <li>• légumes</li> <li>• graines de semence</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• bovins</li> <li>• porcs</li> <li>• moutons</li> <li>• chevaux</li> <li>• autres animaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• poules</li> <li>• poulets</li> <li>• dindons</li> <li>• dindes</li> <li>• autres volailles</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• lait ou crème</li> <li>• oeufs</li> <li>• laine</li> <li>• fourrure</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• produits de serre ou de pépinière</li> <li>• champignons</li> <li>• gazon</li> <li>• miel</li> <li>• produits de la sève d'érable</li> </ul> |

**IMPORTANT:** Veuillez remplir un questionnaire pour chaque exploitation agricole.

**Comment remplir ce questionnaire**

<p><b>A</b> Répondre aux questions:</p> <p>en cochant le cercle <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>OU en inscrivant un numéro dans la case-réponse <input type="text" value="150 540"/></p> <p>OU en écrivant en lettres moulées dans la case-réponse <input type="text" value="canards"/></p>	<p><b>B</b> Les personnes qui ont besoin d'aide peuvent composer sans frais le 1-800-465-1991. (Ce service est offert de 9 h à 21 h du jeudi 30 mai au vendredi 7 juin, sauf le dimanche.)</p>	<p><b>C</b> Veuillez retourner le questionnaire une fois rempli dans l'enveloppe de retour affranchie ci-jointe. Merci.</p>
--	--	---

**Veuillez commencer à l'ÉTAPE 1, page 2 →**

<p>RÉSERVÉ AU BUREAU</p>	<p>RÉSERVÉ AU RECENSEUR</p> <p>Résidence de l'exploitant(e) agricole</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">001 PROV.</td> <td style="width: 25%;">002 C.E.F. N°</td> <td style="width: 25%;">003 S.D. N°</td> <td style="width: 25%;">004 NV</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>005 Mén. N°</td> <td colspan="2">006 Formule 6 N°</td> <td>007</td> </tr> <tr> <td> </td> <td colspan="2"> </td> <td style="text-align: center; font-size: 2em;">2</td> </tr> </table> <p>Emplacement de l'exploitation agricole</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">008 PROV.</td> <td style="width: 25%;">009 C.E.F. N°</td> <td style="width: 25%;">010 S.D. N°</td> <td style="width: 25%;">011 NV</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	001 PROV.	002 C.E.F. N°	003 S.D. N°	004 NV					005 Mén. N°	006 Formule 6 N°		007				2	008 PROV.	009 C.E.F. N°	010 S.D. N°	011 NV				
001 PROV.	002 C.E.F. N°	003 S.D. N°	004 NV																						
005 Mén. N°	006 Formule 6 N°		007																						
			2																						
008 PROV.	009 C.E.F. N°	010 S.D. N°	011 NV																						

## ÉTAPE 1 – Veuillez inscrire, dans n'importe quel ordre, le nom des exploitant(e)s au 4 juin 1991.

- Les exploitant(e)s sont les personnes **responsables** de prendre **au jour le jour** les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.
- S'il y a plus de trois exploitant(e)s, veuillez inscrire leurs noms et adresses dans la section «commentaires» à la page 3 ou joindre une feuille supplémentaire.

1. 01

020	Nom de famille (en lettres moulées)		
021	Prénoms (en lettres moulées)		
022	Case postale, route rurale, chemin ou rue		
023	Bureau de poste		Province
025	Code postal	026	Ind. rég. Numéro de téléphone

2. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 027  Non 028  Oui

3. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé à l'extérieur de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990? (Ne pas inclure le travail à forfait.) 029  Aucun **OU** 030  Nombre de jours

4. 02

040	Nom de famille (en lettres moulées)		
041	Prénoms (en lettres moulées)		
Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués ci-dessus.			
042	Case postale, route rurale, chemin ou rue		
043	Bureau de poste		Province
045	Code postal	046	Ind. rég. Numéro de téléphone

5. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 047  Non 048  Oui

6. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé à l'extérieur de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990? (Ne pas inclure le travail à forfait.) 049  Aucun **OU** 050  Nombre de jours

7. 03

060	Nom de famille (en lettres moulées)		
061	Prénoms (en lettres moulées)		
Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués ci-dessus.			
062	Case postale, route rurale, chemin ou rue		
063	Bureau de poste		Province
065	Code postal	066	Ind. rég. Numéro de téléphone

8. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois? 067  Non 068  Oui

9. Pendant combien de jours cette personne a-t-elle travaillé à l'extérieur de cette exploitation moyennant une rémunération en 1990? (Ne pas inclure le travail à forfait.) 069  Aucun **OU** 070  Nombre de jours

RESERVE A LA SSCT

01

N° doc.

081

N° pers.

02

N° doc.

083

N° pers.

03

N° doc.

085

N° pers.

RESERVE AU BUREAU

14

N° doc.





**ÉTAPE 5 - Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les grandes cultures de cette exploitation.**

• Inscrivez la superficie totale des différentes cultures semées ou devant l'être pour la récolte en 1991, même si elles ont été semées ou plantées au cours d'une année précédente.

	Superficie		Superficie
20. Blé:		32. Pommes de terre pour la vente	166
- blé de printemps <i>(inscrire le blé durum ci-dessous)</i>	150		167
	151	33. Graines de moutarde	
- blé durum	152	34. Pois secs de grande culture <i>(inscrire les pois verts à la question 70, page 6.)</i>	168
- blé d'hiver <i>(devant être récolté en 1991)</i>	153		169
21. Avoine	154	35. Lentilles	170
22. Orge	155	36. Haricots blancs secs	171
23. Mélanges de céréales		37. Fèves (gourganes ou féveroles) cultivées pour la fève <i>(inscrire l'ensilage à la question 31.)</i>	
24. Maïs:		38. Autres haricots secs <i>(p. ex. à œil jaune, rouges, etc.)</i>	172
- maïs-grain <i>(inscrire le maïs sucré à la question 67, page 6)</i>	156		173
	157	39. Tournesol	174
- maïs à ensilage		40. Sarrasin	
25. Seigle:		41. Alpiste des Canaries <i>(cultivés comme nourriture d'oiseaux)</i>	175
- seigle d'automne <i>(devant être récolté en 1991)</i>	158		176
	159	42. Tabac	177
- seigle de printemps	160	43. Betteraves à sucre cultivées pour le sucre	178
26. Canola (colza)	161		179
27. Lin	162	44. Millet pour le grain	180
28. Soja		45. Triticale	181
29. Luzerne et mélanges de luzerne coupés pour le foin ou l'ensilage	163	46. Carthame	
30. Tout autre foin cultivé coupé pour le foin ou l'ensilage <i>(inclure le trèfle.)</i>	164	47. Graines de carvi	182
31. Autres cultures fourragères <i>(p. ex. sorgho, etc.) coupées pour le foin ou l'ensilage (inscrire les pâturages à l'ÉTAPE 8, page 6.)</i>		48. Graines de semence de plantes fourragères devant être récoltées en 1991	
	165	49. Autres plantes de grande culture <i>(p. ex. arachides, etc.)</i>	183
Précisez		Précisez	
		50. Superficie TOTALE des grandes cultures <i>(total des questions 20 à 49)</i>	184

**ÉTAPE 6 - Y a-t-il des fruits ou légumes cultivés pour la vente?**

→  190 Non - Passez à l'ÉTAPE 7  
 191 Oui

**ARBRES FRUITIERS (cultivés pour la vente du fruit)**

• Ne pas inclure les arbres abandonnés.

• Inscrivez, au dixième près, la superficie occupée. p. ex. 

3	5
	10

	Nombre d'arbres		Superficie le 4 juin 1991
	Productifs	Non productifs	
51. Pommiers: - standard	192	193	194
- semi-nains	195	196	197
- nains	198	199	200
52. Poiriers	201	202	203
53. Pruniers	204	205	206
54. Corisiers (censes douces)	207	208	209
55. Corisiers (censes aigres)	210	211	212
56. Pêchers	213	214	215
57. Abricotiers	216	217	218
58. Autres arbres fruitiers <i>(p. ex. noisetiers, nectannes, etc.) (inscrire les superficies de petits fruits et raisin à la page suivante.)</i>	219	220	221
Précisez			10
59. Superficie TOTALE en arbres fruitiers			222

**PETITS FRUITS ET RAISIN (cultivés pour la vente)**

• Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex.

57/10

- 60. Fraises .....
- 61. Framboises .....
- 62. Raisin .....
- 63. Bleuets (bleuets en corymbe, bleuets nains cultivés et bleuets nains produits sur des terres aménagées) .....
- 64. Canneberges .....
- 65. Autres petits fruits cultivés (p. ex. mûres, groseilles, saskatoons, etc.)  
Précisez .....

Superficie récoltée ou devant être récoltée en 1991	Superficie totale en culture en 1991
240	241
242	243
244	245
246	247
248	249
250	251
	252

66. Superficie TOTALE de petits fruits et de raisin en culture .....

**LÉGUMES (cultivés pour la vente)**

• Ne pas inclure les produits de serres, ceux-ci devront être déclarés à l'ÉTAPE 10, page 7.

• Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex.

13/10

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>67. Maïs sucré .....</li> <li>68. Tomates .....</li> <li>69. Concombres et cornichons .....</li> <li>70. Pois verts (inscrire les pois secs de grande culture à la question 34.) .....</li> <li>71. Haricots (jaunes ou verts) .....</li> <li>72. Choux (inscrire les choux chinois ci-dessous.) .....</li> <li>73. Choux chinois .....</li> <li>74. Choux-fleurs .....</li> <li>75. Brocoli .....</li> <li>76. Choux de Bruxelles .....</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>77. Carottes .....</li> <li>78. Rutabaegas (navets) .....</li> <li>79. Betteraves .....</li> <li>80. Radis .....</li> <li>81. Oignons secs .....</li> <li>82. Oignons verts et échalotes .....</li> <li>83. Céleri .....</li> <li>84. Laitus .....</li> <li>85. Épinards .....</li> <li>86. Piments .....</li> </ul> |
|--|---|

Superficie
290
291
292
293
294
295
296

- 87. Courges et citrouilles (inclure les zucchini.) .....
- 88. Rhubarbe .....
- 89. Asperges productives .....
- 90. Asperges non productives .....
- 91. Autres légumes (p. ex. pak-choi, melons, etc.)  
Précisez .....

92. Superficie TOTALE en légumes (total des questions 67 à 91) .....

**ÉTAPE 7 - Y a-t-il des produits de pépinière ou du gazon cultivés pour la vente?**

- 310  Non - Passez à l'ÉTAPE 8
- 311  Oui

• Inclure la superficie totale en culture.

- 93. Superficie TOTALE en produits de pépinière (y compris la superficie cultivée à l'extérieur en: fleurs à couper, bulbes, arbustes, arbres, vignes, plantes ornementales, etc.) .....
- 94. Superficie TOTALE en gazon cultivé pour la vente .....

Superficie
312
313

**ÉTAPE 8 - Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur l'utilisation faite de la terre dans cette exploitation.**

- 95. Somme des superficies inscrites en grandes cultures, fruits, légumes, gazon et produits de pépinière (total des questions 50, 59, 66, 92, 93 et 94) .....
- 96. Jachère (inscrire les terres en friche à la question 99, c.-à-d. les superficies inexploitées qui n'ont pas été travaillées ou pulvérisées depuis plus d'une année.) .....
- 97. Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage (Améliorée par ensemencement, drainage, irrigation, fertilisation, débroussaillage ou désherbage. Ne pas inclure les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou la semence.) .....
- 98. Terre non améliorée pour le pâturage, le pacage ou le foin (inclure les pâturages ou pacages naturels, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage, etc.) .....
- 99. Autres terres (inclure les terres où se trouvent les bâtiments, la cour de ferme, les chemins, les jardins, les serres et champignonnières; les terres inexploitées améliorées, les boisés; les plantations d'arbres de Noël, les érabières, les brise-vent; les terrains marécageux, etc.) .....
- 100. Superficie TOTALE (total des questions 95 à 99) (Ce total devrait correspondre à la superficie totale des terres de l'exploitation agricole inscrite à la question 19, page 4.) .....

Superficie
320
321
322
323
324
325

**ÉTAPE 9 - Y aura-t-il récolte de graines de semence de plantes fourragères en 1991?**

→  330 Non - Passez à l'ÉTAPE 10  
 331 Oui

- Répondez aux questions suivantes si une superficie en graines de semence de plantes fourragères a été inscrite à la question 48, page 5.
- Inclure les superficies en graines de semence ordinaires ou certifiées.

Superficie		Superficie	
101. Luzerne pour la graine	332	106. Fléole (mi) pour la graine	337
102. Trèfle d'alsike pour la graine	333	107. Brome pour la graine	338
103. Trèfle rouge pour la graine	334	108. Fétuque rouge traçante pour la graine	339
104. Lotier corniculé pour la graine	335	109. Agropyre à crête pour la graine	340
105. Mèlilot (trèfle d'odeur) pour la graine	336	110. Autres plantes fourragères pour la graine	341
		Précisez _____	

**ÉTAPE 10 - Y a-t-il des produits de serres ou de champignonnières cultivés pour la vente?**

→  350 Non - Passez à l'ÉTAPE 11  
 351 Oui

111. Les superficies dans cette section seront-elles données en pieds carrés ou en mètres carrés?  352 Pieds carrés **OU**  353 Mètres carrés

**SERRES**

Superficie	
112. Superficie <b>TOTALE</b> sous verre, plastique ou autres couvertures Veuillez répartir cette superficie totale entre chacun des produits suivants au 4 juin 1991:	354
113. Fleurs (p. ex. fleurs à couper, plants de piste-bande et en pots, etc.)	355
114. Tomates de serre	356
115. Concombres de serre	357
116. Laitues de serre	358
117. Autres légumes de serre Précisez _____	359
118. Semis de légumes pour la vente	360
119. Autres (p. ex. jeunes plants (arbres), etc.) Précisez _____	361

**CHAMPIGNONNIÈRES**

120. Surface <b>TOTALE</b> pour la culture des champignons, le 4 juin 1991	362
--	-----

**ÉTAPE 11 - Est-ce que cette exploitation possède des colonies d'abeilles pour la production de miel?**

→  370 Non - Passez à l'ÉTAPE 12  
 371 Oui

- Inclure toutes colonies possédées indépendamment de leur emplacement.

Nombre de colonies	
121. Combien de colonies d'abeilles serviront à la récolte du miel en 1991?	372

**COMMENTAIRES**

373

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**ÉTAPE 12 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les pratiques de gestion des terres de cette exploitation.**

122. Quelle était la superficie des terres sur lesquelles il y avait en 1990:

	Superficie en 1990
-de l'engrais chimique .....	380
-du fumier, purin .....	381
-des herbicides .....	382
-des insecticides ou des fongicides .....	383
-de l'irrigation (arrosage) .....	384

123. Lesquelles des mesures suivantes sont actuellement utilisées pour contrôler l'érosion des sols:

385  rotation de cultures avec trèfle, luzerne, etc.

386  culture de couverture d'hiver

387  voies d'eau engazonnées (ne pas tenir compte des fossés)

388  culture en bandes alternées

389  culture à travers de la poutre

390  autres mesures Précisez \_\_\_\_\_

124. Si une superficie de terres en jachère a été inscrite à la question 96, page 6, donnez la superficie pour chacune des formes de désherbage suivantes utilisées:

	Superficie en 1991
-produits chimiques seulement .....	391
-sarclage seulement .....	392
-sarclage et produits chimiques .....	393

125. Quelle est la superficie des terres préparées ou devant être préparées pour les semis en 1991:

	Superficie en 1991
-par un travail conventionnel du sol (p. ex. labours) qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus (déchets) de récolte .....	394
-par un travail de conservation du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus (déchets) de récolte (y compris un travail du sol réduit au minimum) .....	395
-sans travail du sol préalable (y compris les semis directs sur chaume ou gazon et les labours en billons) .....	396

126. Y a-t-il des brise-vent sur cette exploitation qui ont été plantés pour la conservation des sols?

397  Non      398  Oui

Si oui, inscrivez la longueur totale au dixième de mille ou de kilomètre près, p. ex. 

6	4
	10

Milles	Kilomètres									
399 <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>10</td></tr></table>				10	OU	400 <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>10</td></tr></table>				10
	10									
	10									

127. Y a-t-il des mesures actuellement utilisées pour contrôler la salinité (alcalinité) des sols de cette exploitation?

401  Non      402  Oui

**ÉTAPE 13 – Y a-t-il de la volaille dans cette exploitation, au 4 juin 1991?** →  410 Non – Passez à l'ÉTAPE 14  411 Oui

- Inclure toutes les volailles qui se trouvent dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.
- Ne pas inclure les volailles qui vous appartiennent et qui sont gardées dans une ferme exploitée par autrui.

**POULES ET POULETS**

	Nombre d'oiseaux
128. Poulettes et poussins, de moins de 20 semaines, destinés à la ponte .....	412
129. Poules et poulettes, de 20 semaines et plus, gardées pour la ponte .....	413
130. Tous les autres poulets (p. ex. poulets à griller ou à rôtir, Cornouailles, poussins pour la chair, etc.) .....	414
131. TOTAL des poules et poulets (total des questions 128 à 130) .....	415
132. Combien de poules et poulettes, de 20 semaines et plus (question 129), produisent des oeufs fécondés pour un couvoir (troupeau d'approvisionnement de couvoir)? .....	416

**AUTRES VOLAILLES**

133. Dindons et dindes (tous âges) .....	417
134. Autres volailles (p. ex. oies, canards, faisans, pintades, etc.) Précisez _____	418
_____	419

**ÉTAPE 14 – En 1990, y a-t-il eu production de dindons, dindes, poulets ou oeufs de poule dans cette exploitation?** →  430 Non – Passez à l'ÉTAPE 15  431 Oui

- Inclure la production vendue et celle consommée à la maison.

	Production totale en 1990
135. Production TOTALE d'oeufs de poule en 1990 .....	432 Douzaines d'oeufs
136. Production TOTALE de poulets en 1990 (inclure les poulets à griller ou à rôtir, Cornouailles, et les poules à bouillir.) .....	433 Nombre d'oiseaux
137. Production TOTALE de dindons et dindes en 1990 .....	434 Nombre d'oiseaux



**ÉTAPE 15 - Y a-t-il du bétail dans cette exploitation, au 4 juin 1991?**

→  440 Non - Passez à l'ÉTAPE 16  
 441 Oui

- Inclure tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.
- Inclure tous les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou dans un pâturage en association coopérative.
- Ne pas inclure les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

138. **BOVINS OU VEAUX**  442 Non - Passez à la question 147  
 443 Oui

	Nombre
139. Taureaux d'un an et plus	444
140. Vaches principalement pour la production laitière	445
141. Vaches principalement pour la boucherie	446
142. Génisses d'un an et plus: <ul style="list-style-type: none"> <li>pour le remplacement de bovins laitiers</li> <li>pour le remplacement de bovins de boucherie</li> <li>pour la boucherie ou l'engraissement</li> </ul>	447
	448
	449
143. Bouvillons d'un an et plus	450
144. Veaux de moins d'un an	451
145. <b>TOTAL des bovins et veaux</b> (total des questions 139 à 144)	452

146. Combien de vaches ont été traitées hier?

153. **PORCS**  461 Non - Passez à la question 158  
 462 Oui

	Nombre
154. Verrats de 6 mois et plus	463
155. Truies de reproduction et jeunes truies pleines	464
156. Tous les autres porcs: <ul style="list-style-type: none"> <li>moins de 45 livres (20 kg) (comprend les porcelets non sevrés)</li> <li>45 à 130 livres (20 à 60 kg)</li> <li>plus de 130 livres (60 kg)</li> </ul>	465
	466
	467
157. <b>TOTAL des porcs</b> (total des questions 154 à 156)	468

**BÉTAIL POSSÉDÉ**

158. Est-ce que tous les bovins, veaux, moutons, agneaux et porcs inscrits sur cette page appartiennent à l'exploitation?

469 Non  470 Oui

147. **MOUTONS OU AGNEAUX**  454 Non - Passez à la question 153  
 455 Oui

	Nombre
148. Brebis d'un an et plus	456
149. Agneaux de moins d'un an	457
150. Béliers non castrés d'un an et plus	458
151. Béliers castrés d'un an et plus	459
152. <b>TOTAL des moutons et agneaux</b> (total des questions 148 à 151)	460

159. **AUTRES ANIMAUX**  471 Non - Passez à l'ÉTAPE 16  
 472 Oui

	Nombre
160. Chevaux et poneys (tous âges)	473
161. Chèvres	474
162. Lapins	475
163. Visons	476
164. Renards	477
165. Autres animaux (p. ex. élans, bisons, etc.) Précisez	478
	479

**ÉTAPE 16 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur la valeur marchande des terres et des bâtiments de cette exploitation.**

• Ne pas inclure la valeur des terrains et bâtiments que vous louez à autrui.

166. Quelle est la valeur marchande actuelle estimée des terres et des bâtiments qui sont:

- possédés .....
- loués des gouvernements ou d'autrui .....

Valeur marchande actuelle (dollars seulement)	
490	,00
491	,00

**ÉTAPE 17 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur la machinerie et le matériel agricoles qui se trouvent dans cette exploitation.**

• Inscrire toute la machinerie et tout le matériel agricoles qui se trouvent dans cette exploitation le 4 juin 1991, et qui sont utilisés par cette exploitation, quel qu'en soit le propriétaire.

• Inclure tout le matériel et toute la machinerie qui se trouvent dans cette exploitation et qui sont: - en copropriété - loués avec un bail à long terme.

• Dans la présente étape, la «valeur marchande actuelle» est le montant que rapporteraient la machinerie ou le matériel s'ils étaient vendus aux enchères dans votre région.

167. Tracteurs: - moins de 20 c.v. (15 kW) (y compris les tracteurs de jardin) .....
- 20-39 c.v. (15-28 kW) .....
  - 40-99 c.v. (29-74 kW) .....
  - 100-149 c.v. (75-111 kW) .....
  - plus de 149 c.v. (111 kW) .....

Nombre	
2 roues motrices	4 roues motrices
500	501
503	504
506	507
509	510
512	513

Valeur marchande actuelle (dollars seulement)	
502	,00
505	,00
508	,00
511	,00
514	,00

168. Camions de ferme: - camionnettes (pick-up) et fourgonnettes de chargement .....
- autres camions .....

Nombre	
515	
517	
519	
521	
523	
525	
527	
529	
531	
533	

516	,00
518	,00
520	,00
522	,00
524	,00
526	,00
528	,00
530	,00
532	,00
534	,00
535	,00
536	,00

169. Véhicules automobiles (inclure tout véhicule servant au transport des passagers et utilisé dans l'exploitation agricole.) .....

170. Moissonneuses-batteuses: - automotrices .....
- trainantes .....

171. Andaineuses (automotrices et trainantes) .....

172. Faucheuses-conditionneuses .....

173. Presses: - pour balles de moins de 200 livres (90 kg) .....
- pour balles de 200 livres (90 kg) ou plus .....

174. Fourragères .....

175. Matériel pour semer et pour travailler le sol .....

176. Tout autre machinerie et matériel .....

*(inclure le matériel de manutention et de traitement (élévateurs, remorques, épandeurs à fumier, séchoirs, trayeuses, broyeurs-mélangeurs, etc.); le matériel pour la récolte (râteaux, cueilleuses, etc.); le matériel d'irrigation et de pulvérisation; le matériel de bureau et d'atelier; etc.)*

177. Valeur marchande actuelle TOTALE de la machinerie et du matériel agricoles (total des valeurs inscrites aux questions 167 à 176) .....

537	,00
-----	-----

178. Y a-t-il dans cette exploitation agricole un micro-ordinateur qui sert à la gestion de l'entreprise? .....

538  Non      539  Oui

RESERVE AU BUREAU

540
-----

541
-----

542
-----

543
-----

544
-----

545
-----

**ÉTAPE 18 – Veuillez répondre aux questions suivantes portant sur les dépenses et les revenus de cette exploitation agricole au cours de la dernière année civile (1990).**

- Les registres comptables ou les déclarations d'impôt peuvent vous servir à remplir la présente étape.
- Si les dossiers ne sont pas tenus sur la base de l'année civile, déclarez les dépenses et les revenus agricoles totaux bruts pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

**DÉPENSES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE**

- Ne pas inclure le coût des produits achetés uniquement pour la vente au détail.
- Déclarer les dépenses brutes (sans déduire les remises reçues).

Montant (dollars seulement)	
560	,00
561	,00

**179. Frais de location des terres et des bâtiments loués des gouvernements ou d'autrui:**

- en argent (inclure les droits de pâturage communautaire et de pacage) .....
- sur la base du partage des récoltes (valeur estimative en argent) .....

**180. Salaires versés à la main-d'oeuvre agricole et à la direction de l'exploitation agricole:**

(Inclure les contributions versées au nom de tous les employés au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, à l'Assurance-chômage et à la Commission des accidents du travail. Ne pas inclure les salaires versés pour le travail ménager. Déclarez le travail à forfait et à contrat à la question 185.)

- versés aux membres de la famille .....
- versés aux autres personnes .....

562	,00
563	,00

**181. Dépenses en frais d'intérêt de l'exploitation agricole:**

(Ne pas déclarer les paiements sur le capital ni le solde de la dette.)

- frais d'intérêt sur la dette pour financer les opérations courantes .....
- frais d'intérêt sur toutes les autres formes de dettes (p. ex. emprunts pour la machinerie, hypothèques) .....

564	,00
565	,00

**182. Dépenses au chapitre de la machinerie de l'exploitation agricole (imputables à l'exploitation agricole):**

- oil carburant, huile et lubrifiants (déclarer le carburant utilisé pour le chauffage et pour le séchage des récoltes à la question 188) .....
- réparations, entretien, immatriculation et assurances (inclure le coût de la main-d'oeuvre et des pièces) .....

566	,00
567	,00

**183. Dépenses au chapitre des cultures:**

(Inclure le coût de l'épandage sur commande lorsqu'il est compris dans le prix d'achat.)

- engrais et chaux .....
- herbicides, insecticides, fongicides, etc. ....
- semences et jeunes plants (inclure les coûts du traitement des semences et de nettoyage lorsqu'ils sont compris dans le prix d'achat) .....

568	,00
569	,00
570	,00

**184. Dépenses au chapitre du bétail:**

- aliments et compléments (inclure le foin ou la paille achetés comme aliments) .....
- achats de bétail et de volailles .....
- services vétérinaires, insémination artificielle, médicaments, etc. ....

571	,00
572	,00
573	,00

**185. Travail à forfait, travail à contrat et location de machines**

574	,00
-----	-----

**186. Téléphone** (la part imputable à l'exploitation agricole)

575	,00
-----	-----

**187. Électricité** (la part imputable à l'exploitation agricole)

576	,00
-----	-----

**188. Combustible pour le chauffage et pour le séchage des récoltes**

(la part imputable à l'exploitation agricole)

577	,00
-----	-----

**189. Ensemble des autres dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole**

(Ne pas inclure l'amortissement ou l'allocation du coût en capital.)

578	,00
-----	-----

**190. TOTAL des dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole en 1990**

(total des questions 179 à 189)

579	,00
-----	-----

**191. Quel pourcentage du montant des achats d'aliments et de compléments inscrit à la question 184 représente des achats effectués auprès des meuneries, des négociants ou d'autres grossistes et détaillants?**

580 %

**192. Est-ce que cette exploitation a passé un contrat de production en vertu duquel certains éléments (p. ex. aliments, graines de semence, engrais, animaux, etc.) sont payés par l'entrepreneur qui a accordé le contrat?**

581  Non      582  Oui

**REVENUS AGRICOLES TOTAUX BRUTS**

- **Ne pas** déclarer le revenu net.
- Inscrivez les ventes de produits forestiers à la question 194.

193. Quels étaient les **revenus agricoles totaux bruts** de cette exploitation en 1990? .....

Montant (dollars seulement)	
590	,00

• **Inclure:**

- tous les revenus de la vente de produits agricoles
- les paiements reçus d'offices de mise en marché
- les paiements reçus de programmes et les remises
- les dividendes reçus des coopératives
- les revenus du travail à forfait et tous les autres revenus agricoles.

• **Ne pas inclure:**

- les revenus de la vente de biens en capital (p. ex. les terres, les bâtiments ou la machinerie)
- les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

**ÉTAPE 19 – Y a-t-il eu vente de produits forestiers de cette exploitation en 1990 ou des érables entaillés en 1991?**

→  600 Non – Passez à l'ÉTAPE 20  
 601 Oui

194. Quelles étaient les ventes de **produits forestiers** de cette exploitation en 1990?  
*(inclure les arbres de Noël, le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les plots, etc. Inscrive les ventes de produits de la sève d'érable à la question 193 ci-dessus.)* .....

Montant (dollars seulement)	
602	,00

Nombre	
603	

195. Nombre d'entaillés d'érables faites au printemps de 1991 .....

**ÉTAPE 20 – Y a-t-il eu dans cette exploitation en 1990 du travail accompli par une main-d'oeuvre agricole rémunérée?**

→  610 Non  
 611 Oui

- **Ne pas** inclure les personnes de moins de 15 ans.
- **Ne pas** inclure le travail ménager, le travail à forfait et le travail non agricole.
- Répondez à la question 196 ci-dessous, si un salaire a été inscrit pour les personnes de 15 ans et plus à la question 180, page 11.
- Calculez et déclarez le nombre total de semaines de travail rémunéré en 1990. Par exemple, le nombre total de semaines de travail de 5 personnes ayant travaillé chacune une semaine, sera de 5 semaines.

196. En 1990, quel était le **nombre total de semaines de travail rémunéré** effectué:

- par une main-d'oeuvre travaillant sur une base annuelle .....
- par une main-d'oeuvre travaillant sur une base saisonnière ou temporaire .....

Nombre total de semaines	
612	
613	

**Un message aux exploitant(e)s agricoles**

Le Recensement de l'agriculture brosse un tableau détaillé de l'agriculture canadienne et est une importante source de renseignements pour ceux qui analysent ce secteur en évolution rapide. Par exemple, les données du recensement servent à l'élaboration et à l'évaluation de politiques et de programmes portant notamment sur la diversification des cultures, le financement agricole et l'assurance-récolte, aussi bien qu'à la formulation de stratégies de production, de commercialisation et d'investissement.

Seules les personnes ayant prêté le serment de garder le secret en vertu de la *Loi sur la statistique* pourront avoir accès à votre questionnaire rempli. Les renseignements qu'il contient seront traités en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret. Toute personne qui ne respecte pas ces dispositions est passible de poursuites.

Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements additionnels, veuillez téléphoner sans frais au numéro 1-800-465-1991 ou écrire au Recensement de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

**Merci d'avoir rempli le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 1991.**

**Veillez le poster aujourd'hui en utilisant l'enveloppe de retour affranchie.**